



A.S. d'Électricité de Strasbourg – Section Tennis Règlement intérieur (validé lors de l'AG du 22/03/2019)

1. Table des matières

1.	Table des matières	1
2.	Contexte	2
3.	Règles de fonctionnement	2
3.1	Avant de venir jouer au club	2
3.2	Quand je viens jouer au club	2
3.2.1	Quand j'ai terminé de jouer sur les courts en gazon synthétique	2
3.2.2	Quand je viens jouer avec un invité extérieur au club	2
3.3	Quand je quitte le club	3
4.	Non-respect des règles et sanctions	3

2. Contexte

Le présent règlement intérieur a été validé lors de l'Assemblée Générale du 22 mars 2019.

Il est spécifique au club de Tennis de l'Association Sportive d'Électricité de Strasbourg, et vient s'appliquer en complément du règlement intérieur et des statuts en vigueur au sein de l'Association Sportive d'Électricité de Strasbourg (documents accessibles à l'adresse « <http://www.ases.asso.fr/accueil/statuts-et-reglement> »).

Lors de chaque nouvelle inscription, un « kit de bienvenue électronique » est transmis au nouveau membre comprenant les documents suivants (également accessibles via la zone membres de notre site internet) :

- Statuts de l'Association Sportive d'Électricité de Strasbourg
- Règlement intérieur de l'Association Sportive d'Électricité de Strasbourg
- Règlement intérieur de l'Association Sportive d'Électricité de Strasbourg section Tennis
- Guide d'utilisation pour la réservation des courts en ligne

3. Règles de fonctionnement

3.1 Avant de venir jouer au club

- Je consulte le planning des réservations en ligne et **je réserve mon créneau horaire** sur le site du club **en respectant les règles en vigueur** décrites dans le guide d'utilisation prévu à cet effet
- En cas d'absence/retard à un entraînement, je préviens l'entraîneur ou un co-équipier

3.2 Quand je viens jouer au club

- Je gare mon vélo dans les range-vélos prévus à cet effet
- Je n'amène **pas d'animaux**, même tenus en laisse
- Je suis courtois, poli, « fair-play » et respecte les autres personnes présentes
- Je joue au tennis avec des chaussures et une tenue vestimentaire **adaptées**, et je nettoie **impérativement** mes chaussures en passant des terrains en gazon synthétique à la salle
- Avant de jouer, je m'assure que les portes et les fenêtres soient bien fermées (surtout lorsque le chauffage est opérationnel), et les lumières des vestiaires éteintes
- Je dépose mes balles usagées (**et rien d'autre**) dans les conteneurs prévus à cet effet
- Je laisse les sanitaires dans l'état où je les ai trouvés en arrivant
- J'utilise les poubelles mises à ma disposition pour jeter mes déchets (**sauf les bouteilles en verre et en plastique, ainsi les tubes de balles vides**)
- Je respecte les espaces verts et je ne les utilise pas comme des sanitaires

3.2.1 Quand j'ai terminé de jouer sur les courts en gazon synthétique

- Je passe les balais brosse
- **Je nettoie mes chaussures** en quittant les courts et en laissant le sable **sur les terrains**

3.2.2 Quand je viens jouer avec un invité extérieur au club

- Je m'assure que ce dernier soit bien licencié FFT (si ce n'est pas le cas, il est toujours possible de souscrire une licence classique ou une licence découverte à 3€ valable 3 mois)

- Je réserve en ligne en indiquant bien **le nom et le prénom** de ce dernier
- Je règle l'invitation dans la « boîte à invitations » (à côté du bar dans le club house) **avant de jouer**, en déposant les **10€** dans une enveloppe prévue à cet effet, préalablement complétée avec les informations demandées
- Je veille au respect de la présente charte par ce dernier
- En cas de non-respect des règles, **je suis responsable et je m'expose à des sanctions**

3.3 Quand je quitte le club

- J'éteins **toutes les lumières** (club house, vestiaires, hall et éclairage des terrains de tennis)
- Je ferme **toutes les portes et les volets** (club house et vestiaires)
- Je laisse les lieux **propres et rangés**
- Je nettoie le bar si je m'en suis servi
- J'emporte mes bouteilles **en verre et en plastique** (je ne les jette plus à la poubelle), ainsi que mes **tubes de balles vides**
- Je m'assure d'avoir **bien fermé le portillon** d'accès au complexe

4. Non-respect des règles et sanctions

Toute infraction aux règles citées précédemment, constatée par un des membres du comité, donnera lieu à des sanctions selon la hiérarchie suivante :

- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire d'une durée d'un mois
- Exclusion définitive sous validation de la commission de discipline de l'Association Sportive d'Électricité de Strasbourg

Le Président	Le Trésorier	Le Secrétaire
Nicolas GRUN 	Jean-Marie BRECH 	Francis MINCK 

Respecter ce règlement, c'est respecter le club, les installations et les gens qui vous entourent